



*Traçons la voie
de l'énergie vendéenne*

PROGRAMME GÉOBAT 2025-2029

Gestion énergétique

optimisée des bâtiments



*Réduire les consommations
d'énergie des bâtiments publics*

*Répondre aux enjeux réglementaires
et de transition énergétique*

L'optimisation des consommations énergétiques des bâtiments publics vise à identifier les actions les plus efficaces à mener et réduire la dépendance aux énergies fossiles : un enjeu fort pour les territoires.

Les principales obligations réglementaires visant à réduire l'impact carbone des bâtiments



Décret éco énergie tertiaire (DEET)

Les bâtiments doivent réduire leur consommation d'énergie de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, et 60 % d'ici 2050.

Décret building automation and control systems (BACS)

Les bâtiments neufs ou rénovés doivent être équipés de systèmes de pilotage pour optimiser la gestion de l'énergie.

Géobat : un programme pour la performance énergétique des bâtiments publics

Le SYDEV complète son accompagnement pour réduire les consommations d'énergie et répondre aux enjeux réglementaires des bâtiments publics.

Avec le programme Géobat, pour la gestion énergétique optimisée des bâtiments, le SYDEV propose de réaliser des travaux ciblés de rénovation énergétique⁽¹⁾ (remplacement de chaudières, pilotage des équipements par un système de GTB⁽²⁾...) pour le compte des communes, des intercommunalités et des établissements publics territoriaux de santé.

⁽¹⁾ Les types de travaux et modalités d'accompagnement seront évolutifs

⁽²⁾ Gestion Technique de Bâtiment

Les objectifs du programme Géobat

- Diminuer la facture énergétique des collectivités.
- Répondre aux objectifs de diminution des consommations des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).
- Répondre aux obligations réglementaires.
- Réaliser les travaux ciblés et essentiels de rénovation énergétique.
- Apporter des moyens techniques et financiers.
- Soutenir dans le suivi des travaux et la bonne utilisation des équipements.

Quelle offre d'accompagnement ?

Une prise en main complète du projet par le SYDEV de la faisabilité, à la réception des travaux



Un accompagnement technique délégué

Le SYDEV propose un accompagnement technique, pour le compte de la collectivité, sur toute la durée des travaux.

Les étapes du projet :

- réalisation d'une pré-étude technique et financière par les services techniques du SYDEV ;
- validation du projet par la collectivité ;
- passation d'une convention entre la collectivité et le SYDEV détaillant les travaux, le montage économique et le planning envisagé ;
- le SYDEV missionne les entreprises travaux, passe les marchés et assure le suivi technique jusqu'à la maîtrise des équipements par la collectivité.



Un soutien financier innovant à l'investissement

Le programme Géobat s'étend sur une durée de 5 ans (2025/2029) et propose différentes modalités financières :

- une subvention sur les études et les travaux jusqu'à 30 % du montant HT, plafonnée à 80 000 euros par projet ;
- une avance remboursable avec une échéance pour une période de 6 ans maximum ou une majoration de la subvention SYDEV de 5 %.



Exemples de projets test initiés fin 2024*

	EHPAD PIERRE GENAIS Commune d'Avrillé	SALLE POLYVALENTE « LE PRÉ VERT » Commune de Chaillé-les-Marais
Surface	2 940 m ²	1 715 m ²
Travaux	pilotage du chauffage, de l'éclairage et de la ventilation par un système de gestion technique des bâtiments (GTB)	
Coûts des travaux et de la maîtrise d'œuvre	74 043 € HT	44 379 € HT
Subvention SYDEV	22 213 euros soit 30 %	15 533 euros soit 35 %
Annuités à payer au SYDEV par an pendant 6 ans	8 638 €	
Gains annuels estimés après travaux	6 629 €	3 500 €
Temps de retour sur investissement	7,8 ans	8,2 ans

* Les prix indiqués sont indicatifs car estimés en phase d'avant-projet.

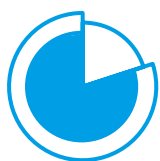
Qui peut bénéficier du dispositif ?

Le programme s'adresse aux collectivités adhérentes du SYDEV pour les bâtiments des communes, des intercommunalités et les établissements publics territoriaux de santé.

Une ingénierie renforcée et un levier financier pour répondre à vos objectifs de réduction et d'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments publics.

Vous pouvez contacter nos services pour bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration de votre projet.

Les chiffres-clés



80 %

DE LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE

des collectivités vendéennes
provient des bâtiments.



20 %

DES BÂTIMENTS

représentent **80 %**
des consommations.

Votre interlocuteur :

Arnaud Chaillou

Animateur de secteur

Référent Exploitation - Pôle services aux territoires

Tél. 02 51 45 88 61 - 07 88 23 35 99

a.chaillou@sydev-vendee.fr



Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée

3, rue du Maréchal Juin - CS 80040- 85036 La Roche-sur-Yon Cedex

02 51 45 88 00 / accueil@sydev-vendee.fr

www.sydev-vendee.fr

